



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 13 octobre 2016
Convocation des conseillers :
le 13 octobre 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 21 octobre 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Christian Weis, Conseiller

Excusés : Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Evry Wohlfarth, Zénon Bernard, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 14. Office Social: budget rectifié de l'exercice 2016 et du budget de l'exercice 2017; décision

Vu la délibération du 3 octobre 2016 de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette arrêtant le budget rectifié pour l'exercice 2016 et le budget pour l'exercice 2017;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuvé à l'unanimité

- le budget rectifié pour l'exercice 2016 :
en recettes ordinaires à la somme de 2.633.000,00 €
en dépenses ordinaires à la somme de 2.633.000,00 €
en recettes extraordinaires à la somme de 3.570,00 €
en dépenses extraordinaires à la somme de 3.570,00 €

- le budget pour l'exercice 2017 :
en recettes ordinaires à la somme de 2.927.200,00 €
en dépenses ordinaires à la somme de 2.927.200,00 €
en recettes extraordinaires à la somme de 3.500,00 €
en dépenses extraordinaires à la somme de 3.500,00 €

en séance

date qu'en tête